

Le Bellovissien

Bulletin municipal de Bellou le Trichard – Décembre 2023 - N°31



Mairie de Bellou-le-Trichard

02 33 83 22 34

Permanences :

Le mardi de 17h à 19h

Le jeudi de 14h à 16h



Le mot du Maire

Après les remous économiques de l'année 2023 qui a connu une forte inflation, des crises énergétiques, sanitaires et belliqueuses, et après des périodes de fortes chaleur, ou de vents suffisamment violents pour décrocher des câbles téléphoniques, la fin 2023 semble porter au pessimisme, mais je reste certain qu'il ne faut pas céder à cette morosité.

Heureusement, la bonne santé financière de notre commune va nous permettre d'assurer de nouveaux investissements sans augmenter les taux communaux d'imposition. Notamment pour assurer les travaux de restauration et d'amélioration de la performance énergétique de la maison du 6 rue de l'école récemment achetée par la commune.

Rue de la Saboterie, les études concernant l'assainissement des cinq logements loués par la Mairie étant finalisées, nous permettent d'envisager la réalisation des travaux cette année. Pour ces projets et bien d'autres à mener pour assurer l'entretien de notre patrimoine foncier, sachez que nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats afin que les investissements se réalisent sans impacter les taux d'imposition ou les capacités d'action des générations futures.

A l'ère numérique, 2023 aura été pour certains, le désert numérique. Vos élus ont informé les parlementaires, sénateur et sénatrice de l'Orne, députée, préfet, président du conseil départemental, la présidente de la société Orange, le média TF1 pour leur signaler les nombreux manquements et défaillances du réseau sur notre commune.

Cette année a également été marquée par la disparition brutale de Michel Chobert. La commune lui doit notre volonté à investir dans de nouvelles habitations afin d'accueillir des résidents principaux.

N'oublions pas qu'à Bellou le Trichard nous avons la chance de disposer d'un cadre de vie paisible et agréable où il fait bon vivre. N'oublions pas non plus que cette qualité de vie nous la devons aussi aux employés de la commune, aux bénévoles d'un jour ou de plusieurs jours, au civisme et au respect des uns des autres ainsi qu'aux valeurs partagées par le plus grand nombre.

Puisque nos associations entretiennent ces valeurs par un lien social et convivial, n'hésitez pas à franchir le pas en devenant en tant que bénévole, artisan de notre vitalité communale !

En espérant une année 2024 pacifiée, solidaire et généreuse, nous vous laissons le soin de la remplir de toutes vos envies.

Pour être informé
TOUTE L'ANNÉE

<http://www.bellouletrichard.com>

Jean Pierre DESHAYES

Les RDV des associations

Comité des Fêtes

Assemblée générale
dimanche 21 janvier à 14h
ouverte à toutes et à tous pour
échanger sur les festivités à
prévoir et à organiser.
Toutes les idées sont les
bienvenues !

Assemblée suivie de la
galette des rois et du verre de
l'amitié **à partir de 15h30**



Amicale des Aînés ruraux

Assemblée générale **jeudi 1er février**
à partir de **14h**.

A la suite, verre de l'amitié et **galette des rois** à
déguster avec les adhérents et **toutes celles et**
ceux qui souhaitent partager un
chaleureux moment de convivialité !

Repas dansant / choucroute
mardi 20 février à partir de 11h30



Utile

Dans le cadre de l'établissement du diagnostic de la ressource et du système d'alimentation en eau potable du SIAEP Perche Sud, l'entreprise **ALTEREO** a été retenue pour réaliser une étude patrimoniale.



Cette étude va permettre d'élaborer un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux qui vise à prévenir et à maîtriser les risques sur la chaîne de production et de distribution de l'eau.

Dans le cadre de cette étude, il est possible que cette entreprise soit amenée à occuper le domaine public de Bellou qui fait partie du territoire de 24 communes alimentées en eau potable par le SIAEP.

Hortus Pertica

Fête des Plantes les
30 et 31 mars 2024
www.hortuspertica.com
Entrée gratuite pour les
habitants de Bellou



« **Mes points permis** » vous permet de consulter gratuitement le nombre de points que vous avez sur votre permis de conduire. Il remplace le téléservice « Télépunts »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>



Calendrier des vacances scolaires

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Vacances d'Hiver	Samedi 24 février 2024	Lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Samedi 20 avril 2024	Lundi 6 mai 2024
Pont de l'Ascension	Mardi 7 mai 2024	Lundi 13 mai 2024
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025

13 logements dédiés à la location



En juin 2023, le patrimoine immobilier de la commune s'est de nouveau agrandi avec l'acquisition d'une maison destinée à la location.

Ce bien immobilier acheté 35 098,25 € porte le parc locatif à 13 logements.

A savoir que le loyer fixé par le conseil municipal, se veut accessible au plus grand nombre.

Avant de proposer cette acquisition à la location, des travaux de restauration et d'isolation sont nécessaires.

A cet effet, études et diagnostics en cours précèdent les demandes de subventions en amont de ces travaux.

 *Emplacement des 13 logements loués par la Mairie*



Restauration du four à pain

Dans le cadre de la restauration de l'ancien four à pain placé sur le territoire communal, il a été procédé à la construction d'une toiture réalisée par l'entreprise Lechêne Girard pour un montant de 1 800,90 € HT.



Rénovation d'un local communal



Attenant à l'atelier communal, cet ancien local communal (à gauche de la photo) a fait peau neuve. Complètement délabrée et dégradée, la façade côté cour a été démontée puis solidement reconstruite avec une ossature bois couverte d'un bardage. L'entreprise Lechêne Girard a été retenue pour réaliser ces travaux d'un montant de 4 030 € HT. Merci à Gérard qui a bénévolement protégé cette façade par une lasure.

Sécurisation de l'église



Pour répondre aux exigences de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, la Mairie a chargé l'entreprise Gilles Brule de Ceton de procéder aux vérifications techniques réglementaires de l'installation électrique de la salle des fêtes et de l'église.

D'autre part, le remplacement de la cinquantaine d'ampoules des lustres et autres sources de lumière à incandescence, par des LED a permis de vérifier le bon état de ces supports.

Fragilisé par une infiltration d'eau, le plafond de la chapelle nord (côté rue) de l'église, menaçait de poursuivre son inévitable chute.

Pour palier à un éventuel danger, décision a été prise par la Mairie de confier ce chantier à Daniel Lechêne pour un montant de 1 295,32 € HT.

A noter qu'en plus du paratonnerre, un **parafoudre** de type T1 va être installé en 2024.

Son rôle est de protéger l'installation électrique contre les coups de foudre directs. Il permet d'écouler le courant de foudre « en retour » se propageant du conducteur de terre vers les conducteurs du réseau.



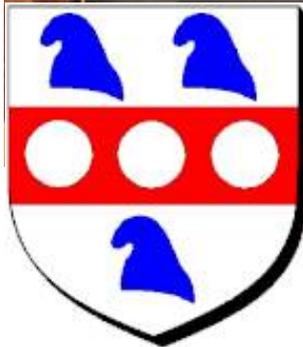
Patrimoine - Stèle dans l'église

Ci-git

Louis François Joseph
BONNET DE BELLOU

Ancien officier de la marine royale né le 17 février 1742, décédé à Mortagne le 18 juillet 1812

La mort l'enleva subitement A sa femme, à ses enfants, à ses nombreux amis, à l'estime générale, il laisse après lui une mémoire sans tache et de longs regrets. Priez pour lui.



Dans les quatre coins de la stèle, le blason représente ; D'argent à la fasce de gueules chargée de trois **besants** d'argent, accompagnée de trois **bonnets** d'azur.



Possibles significations de **besant** :

Selon le dictionnaire le littré : Les Français en mettaient autrefois sur les boucliers, pour faire connaître qu'ils avaient fait le voyage de la terre sainte.

D'après le Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France : Les Besants signifient les voyages faits en Orient et dans la Terre-Sainte, du temps des croisades.

Selon C. Drigon de Magny. De la Symbolique héraldique : En France, on frappait des Besants que l'on nommait aussi sous d'or ; ils valaient au XIIe siècle environ vingt francs.



Petit fils de François de BONNET, décédé en 1758, Ecuyer-Sieur de la Cour Bonnet et de Marie Louise de ROSNYVINEN décédée le 24 juin 1738 à Neauphe sur dive 61, Dame de Chambois

Fils de François Pomponne de BONNET de BELLOU né le 29 novembre 1704 à Neauphe-sur-Dive. Décédé en 1770 à l'âge de 66 ans. Chevalier, seigneur de Bellou-le-Trichard, Gervaise-seigneur, de La Cour Bonnet Et de Louise Thérèse GOËVROT

Louis François Joseph de BONNET de BELLOU, Décédé le 18 juin 1812, Chevalier, seigneur de la Courbonnet, Bellou-Ancien officier de marine Marié avec **Catherine de FONTENAY** le 25 juin 1770,

Ont eu un fils Achille Henry Victor Alexis DE BONNET DE BELLOU qui aurait été comte de Bellou-le-Trichard, Chevalier qui s'est marié le 19 janvier 1799 à Saint-Germain-de-la-Coudre avec Madeleine Victoire Aimée Thérèse des FEUGERETS

Hommage à Michel Chobert



Michel Chobert, maire de Bellou le Trichard de 1989 à mars 2008 a été précurseur dans plusieurs domaines.

Il s'est investi dans autant de projets tels que la création du syndicat d'eau ou la restauration de la salle des fêtes et de l'église, il a encouragé et soutenu les associations du village, il a enrichi la commune par le rachat du patrimoine foncier, ce qui a permis de réaliser des logements locatifs notamment pour les jeunes. Ses idées nouvelles ont dynamisé et contribué à l'évolution de Bellou le Trichard.

Michel Chobert qui s'est éteint vendredi 27 octobre 2023, restera longtemps dans la mémoire collective de Bellou le Trichard.

Michel Chobert lors de sa remise de médaille de Maire Honoraire remise par les officiels Véronique Louwagie, Nathalie Goulet, Jean-Claude Lenoir et Jean-Pierre Deshayes.



Le bénévolat, ...

...Une contribution à l'intérêt général !

Source de citoyenneté, d'attention aux autres, d'énergie, de dynamisme, parfois d'inspiration, et de réciprocité, le bénévolat a de nouveau pris une belle place dans la vie locale.

Merci à celles et ceux qui ont donné de leur temps pour verser des arrosoirs sur des plantes ou fleurs de l'espace communal, donné un coup de peinture à des volets, préparé et assuré des festivités, distribué des affichettes et autres documents dans les boîtes aux lettres des habitants, servi lors de repas associatifs ou qui ont restauré du mobilier de l'aire de jeux !



Au 1^{er} janvier : Le tri évolue

Un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français est constitué de **déchets alimentaires, soit 83 kg de déchets par habitant/an.**

Conformément à la loi AGEC, la généralisation du tri à la source doit prendre effet au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France.

Une solution : Le COMPOSTAGE

Le compostage est un procédé biologique qui permet de transformer les déchets biodégradables, aussi appelés déchets de cuisine et de jardin, déchets alimentaires, biodéchets ou déchets organiques tels que les épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, coupes d'herbe, dosettes, filtres à café, sachets de thé, essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier, cheveux, poils d'animaux, cendres, ...

4 modèles de composteurs à prix aidé sont proposés par le SICTOM.

Le bon de commande est disponible sur <https://www.sictom-nogentlerotrou.fr> ou en Mairie.

Ces composteurs sont fournis avec un seau de 10L et un guide explicatif sur le compostage.



Poubelle JAUNE

Tous les emballages en plastique : barquettes, pots, boîtes, sacs, sachets et films...

Tous les petits emballages en métal : capsules de café ou de thé, tubes de dentifrice, opercules, plaquettes de médicaments...

Déposez uniquement les emballages et les papiers, vidés et non emboîtés. Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

EN VRAC SANS SAC



100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



TOUS LES CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES PAPIERS



Poubelle NOIRE

Tous les déchets non recyclables ou non valorisables : couches culottes, mégots de cigarettes, masques sanitaires chirurgicaux, brosses à dent, éponges, couverts jetables...
Os, serviettes en papier, cartons humides (possible de les composter)



La collecte du verre se fera toujours à côté du cimetière. Un second point de collecte est à l'étude.

Il est strictement interdit de déposer dans ces bacs : piles, ampoules, néons, déchets électriques, gravats, tonte de pelouse, biodéchets, terre végétale ...
Un doute, une question appeler le 02 37 29 22 26 ou www.sictom-nogentlerotrou.fr

Un défibrillateur à portée de main

La commune s'est équipée d'un **Défibrillateur Automatisé Externe ou DAE**.

Il est placé à côté de la porte principale de la salle des fêtes « Michel Chobert ».

Facilement accessible, son emplacement permet une utilisation permanente par toute personne susceptible d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'arrêt cardiaque.

Grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

IMPORTANT

Prévenir les secours ou envoyer quelqu'un le faire, en composant le 18 pour contacter les pompiers, le 15 pour le SAMU, le 112 dans toute l'Union européenne, ou le 114, numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants.



Boîte à livres + Mini bibliothèque

Adossée à l'abri bus et à côté du cadran solaire, une Boîte à livres fournie par la Communauté de Communes permet à chacun d'y déposer ou emprunter un livre librement et gratuitement.

Le Principe repose sur l'échange et le partage.

Avec la mini bibliothèque placée dans le hall de la Mairie, cette Boîte à livres complète ce système de **livr'échange**.



Économies



Au travers d'une mutualisation via la CDC, le changement de photocopieur permet de faire une économie évaluée à 1 230 €.

Avec l'ancien modèle, la copie revenait à :

0,075€ HT pour une copie couleur
0,00750€ HT pour une copie N&B

Avec le nouveau copieur :

0,025€ HT pour une copie couleur
0,0026€ HT pour une copie N&B

Balade musicale

Dans le cadre des balades de l'été organisées par la CDC des Collines du Perche Normand, l'histoire de l'agriculture de l'époque médiévale à nos jours a été racontée par Julien Dupré courant août au fil d'une balade musicale à laquelle ont participé quelques habitants de Bellou.



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.



Adressage des Lieux-dits en bonne voie



Après la numérotation des habitations du bourg, les habitations des lieux-dits vont elles aussi, se voir attribuer un numéro.

Précisions :

Pour une seule habitation dans un lieu-dit, il n'y a pas besoin de plaque pour indiquer le numéro 1.

L'achat des plaques numérotées est financé par la mairie.

Les personnes des habitations concernées seront informées de mise à disposition de leur plaque en mairie courant 1^{er} trimestre.

Vous pourrez consulter votre nouvelle adresse enregistrée par la municipalité dans la Base Adresse Nationale :

<https://adresse.data.gouv.fr/> seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

Réseau, une situation affligeante

Plusieurs forts coup de vent et autres tempêtes ont endommagé le réseau de télécommunication. Malgré les nombreuses et différentes actions menées par la mairie, Orange reste aux abonnés absents...



Nouveau cantonnier



Plutôt fan de la binette pour lutter contre les herbes indésirables, ou d'un arrachage à la main avec racines pour éviter la repousse, Yves Ortega notre nouveau cantonnier privilégie autant qu'il peut, des moyens respectueux de l'environnement pour faire son travail.

Après des études en horticulture, ce n'est pas par hasard qu'il a choisi ce métier, qu'il aime autant que le bricolage en tout genre.

Plantations, taille de haies, entretien de jardin, montage de petits meubles ou d'étagères, changement de joint pour un robinet, ou changement de mécanisme pour une chasse d'eau, Yves est joignable au 06 65 56 04 19

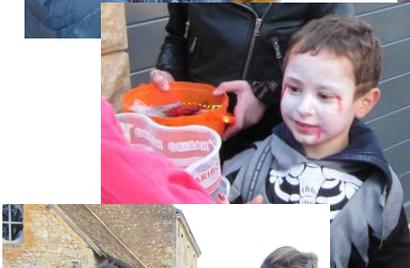


Comité des fêtes

Le comité des fêtes, c'est avant tout des bénévoles qui seraient heureux de pouvoir accueillir quelques bras supplémentaires !

Bienvenue le **21 janvier** salle Michel Chobert pour l'assemblée générale et la galette !

L'équipe souhaite remercier toutes les personnes qui dans le bourg, offrent des friandises aux enfants lors d'Halloween.



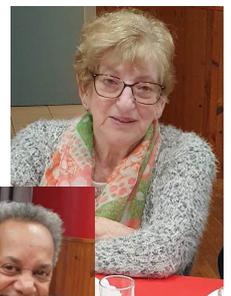
L'Amicale, un espace de convivialité



Président de l'Amicale des aînés, Jean Louis Pigeon promet une assemblée générale riche de nouvelles propositions !

Alors pourquoi pas de la danse en ligne salle Michel Chobert, et que dirait on si la chanson s'invitait régulièrement dans cette salle ouverte à bien d'autres suggestions, pourvu qu'elles créent du lien, de bons moments de détente, de partage et de convivialité !

Jeudi 1^{er} février, venez en parler à partir de 14h, salle Michel Chobert !



Arbre de Noël de la commune



La municipalité a offert un cadeau aux 30 enfants de moins de 13 ans qui habitent la commune.



Banquet municipal

Offert par la Mairie aux personnes inscrites sur les listes électorales qui ont atteint ou dépassé les 60 printemps, le banquet a donné l'occasion au Maire Jean-Pierre Deshayes de mettre à l'honneur le doyen et la doyenne du village que sont René Sallé né le 16 octobre 1930 et Yvette Rayneau née le 2 avril 1940. Remerciements à Coralie et Eloïne qui ont assuré un service irréprochable !



Frédéric dépanne et reproduit des clés



Une clé de voiture perdue ou cassée, c'est tout le véhicule qui se retrouve immobilisé ! Une situation particulièrement inconfortable qu'on doit se rendre au travail, ou à un rendez-vous important.

Aux commandes de sa petite entreprise, Frédéric Diaz serrurier automobile est opérationnel sur la reprogrammation de clés et cartes auto moto et autres émulateurs,

...
De la taille d'une clé simple de boîte aux lettres ou d'une clé centralisée, à une clé à transpondeur, malgré la complexité de l'électronique aujourd'hui, le service qu'il assure est aussi apprécié par des garagistes locaux.

Retrouvez ou contactez Clés Auto Services :

Clefautoservices@gmail.com

<https://www.facebook.com/Clesautoservices61>

06 04 65 93 77

Jardinons autrement

Au brûlage interdit des végétaux que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre, des alternatives existent !

Le mulching : C'est une technique qui consiste à laisser la pelouse sur place lors de la tonte. Elle se décompose naturellement en nourrissant le sol. Il est nécessaire de tondre régulièrement.



Le paillage : technique qui consiste à recouvrir le sol, au pied d'arbustes, massifs de fleurs, haies, avec du broyat de branchage ou de feuilles. Plusieurs avantages : limite la pousse des mauvaises herbes, maintient l'humidité du sol, enrichit le sol en se décomposant, protège contre le gel.



La tondeuse : peut être utilisée pour broyer du branchage de diamètre inférieur à 1,5 cm.

Le broyage : L'utilisation d'un broyeur est nécessaire pour broyer les tailles de branches d'arbres ou de haies supérieures et obtenir du broyat de bois à utiliser pour pailler arbustes et massif de fleurs.

Le compostage : Les déchets de cuisines comme certains restes de repas, épluchures, coquilles d'œuf, fruits abîmés, marc de café, ... et déchets de jardins, branchages, feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, ... deviennent du compost au bout de plusieurs mois, en se décomposant naturellement au fond du jardin.



Informations pratiques

LES ACTEURS TOURISTIQUES

Perché dans le Perche

Claire Stickland & Ivan Payonne
La Renardière
Deux repaires insolites
et 10 hectares de nature préservée
02 33 25 57 96
06 24 84 98 25

Hameau de Lauseraie

Frédérique et Emmanuel Valentin
Chambres d'hôtes et gîte
02 33 73 53 34
06 83 38 09 85

Le Chalet de l'Étoile

Catherine et Eric proposent un Chalet de
2 à 4 personnes tout équipé, loué à la
nuitée, à la semaine ou au mois.
eric90603@gmail.com
06 65 13 13 12
06 26 47 78 95

La Planque en Perche

Julie et Stéphane Lehembre
Restaurant et maison d'hôtes
06 52 57 56 13 par SMS ou Whatsapp
www.laplanqueenperche.com

COMMERCES AMBULANTS

Épicerie

Le mercredi au
6 rue de Gevraise à 9h30

Poissonnerie

Le mardi tous les 15 jours à 11h au
21 rue de la Saboterie

Boucherie Charcuterie

Le vendredi à 12h15 au
6 rue de Gevraise

LES ARTISANS

Daniel LECHENE

Plomberie, chauffage, couverture,
zinguerie, travaux divers
Tél. 02 33 83 32 85
Tél. 06 43 04 49 79

SNC LECHENE GIRARD

Charpente, couverture, maçonnerie,
plomberie, travaux divers
Tél. 02 33 83 67 87
Tél. 02 33 83 84 27

Laurent TAFFORY

Artisan Peintre
Tél. 02 33 83 86 53
Tél. 06 16 97 23 34

David HOUVET

Forgeron
Tél. 06 07 23 85 91

Clés Auto Services

Serrurier automobiles
Tél. 06 04 65 93 77
clefautoservices@gmail.com

DÉCHETTERIE

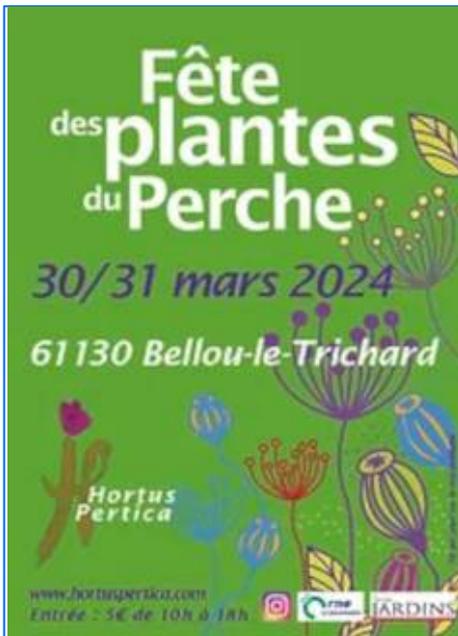
Le Theil-sur-Huisne
La Porcherie - 61260 Val au Perche
02 37 49 67 81

LUNDI 13h30 - 17h30
MERCREDI 9h - 12h / 13h30 - 17h30
VENDREDI 9h - 12h / 13h30 - 17h30
SAMEDI 9h - 12h / 13h30 - 17h15



Informations pratiques

COLLECTE - Semaine **Impaire** = couvercle **JAUNE** - Semaine **Paire** = couvercle **NOIR**



Entrée gratuite pour les habitant(e)s de Bellou-le-Trichard

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

Présidente :

Karine MAUBERT

Contact 02 33 25 57 84

Amicale des Aînés Ruraux

Président :

Jean-Louis PIGEON

06 04 19 45 52

Contacts :

Nelly JOYOT

au 06 32 70 69 41

Thérèse ODILLARD

au 07 71 16 83 07

L'Amicale se réunit le premier Jeudi de chaque mois sauf en juillet et août

Hortus Pertica

Contact :

Dominique Weber

Au 06 23 23 38 31

hortuspertica@gmail.com

PERMANENCES POUR PRÉLÈVEMENTS MÉDICAUX ET SOINS

Cabinet infirmier du Theil : 02 37 49 61 63

Pôle de Santé - à côté du foyer logement

2 Impasse des 4 vents

61260 - Val-au-Perche - Le Theil

Tous les jours sur rendez-vous

02 37 49 61 63

Le mardi, mercredi et vendredi

de 11h à 11h30

sans rendez-vous



SALLE DES FÊTES

Réservation au 02 33 25 93 25

Capacité

100 personnes

Caution

500 €

Acompte à la réservation

70 €

Obligation

Présenter un certificat d'assurance

Frais électricité et chauffage

Sur relevé compteur EDF

Location 1 journée

170 €

Location + journée suivante

+ 80 €

Soit pour un WE complet

250 €

Réduction habitants de la Commune 1 fois par an et par foyer pour 1 WE

- 50€

Vin d'honneur

70 €

Location de la vaisselle

35 €

Location des couverts

15 €

Forfait ménage

50 €